

## MONTSAUCHE-LES SETTONS

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

Date de la convocation: 23 juin 2020

Nombre de membres: en exercice: 15 présents: 13 pouvoir: 2 absents : 2

L'an deux mil vingt le onze du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans ce lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LECLERCQ Marie, Maire.

**Étaient présents** : Mme LECLERCQ ; Mmes BILLIER, BOUCHE-PILLON, GASPARD, GOUSSOT, HABERT, MEYER, RACITI ; MM. GIRARD, JACQUEMANT, SIMONNET, BOUCHER, MORIZOT et VOILLOT formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents** : Mme MAHE-JANSSEUNE (a donné pouvoir à M.SIMONNET) et M. BOUCHER (a donné pouvoir à M.JACQUEMANT)

Mme GOUSSOT Anne-Marie a été nommée secrétaire.

#### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2020**

Un membre du conseil indique que le point relatif à la demande de location de l'ancienne trésorerie est manquant.

Hormis de ce point, l'ensemble du conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil.

#### **2. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

##### **▪ Composition de la commission des finances**

Après vérifications, la fonction de Madame MEYER n'est pas incompatible avec sa participation à la commission des finances de la commune.

Ainsi, après appel de candidatures le conseil désigne au sein de la commission des finances :

- GIRARD Jean-Pierre
- JACQUEMANT Pierre
- SIMONNET Claude
- GASPARD Gisèle
- GOUSSOT Anne-Marie
- MEYER Lysiane

##### **▪ Composition de la commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Madame le Maire expose que l'article L 1414-5 du CGCT prévoit que la commission d'appel d'offres d'une commune de – de 3500 habitants est composée, en plus du maire, de 3 titulaires + 3 suppléants élus au sein du conseil municipal.

Après appel à candidatures puis vote, la liste suivante est désignée pour composer la CAO:

Titulaires : GIRARD Jean-Pierre- HABERT Nicole- MORIZOT Alain

Suppléants : GASPARD Gisèle- JACQUEMANT Pierre- MEYER Lysiane

##### **▪ Modification des représentants de la commune au Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM)**

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que dans la nouvelle version des statuts du Parc Naturel Régional du Morvan, il n'est plus nécessaire de désigner un suppléant et que la commune est représentée au sein du Comité syndical du Parc par le maire ou son représentant.

Madame le Maire propose que Madame Jessica RACITI, qui avait été désignée déléguée suppléante lors du conseil municipal du 25 mai 2020, représente la commune au P.N.R.M.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité

##### **▪ Proposition de contribuables pour composer la Commission Communales des Impôts Directs (CCID)**

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur SIMONNET.

Monsieur SIMONNET informe le conseil qu'il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président de la commission, et 6 commissaires.

Les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont les suivantes : notamment :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants soit 24 personnes

Après délibération, le conseil municipal propose 24 personnes pour constituer la liste qui sera adressé aux services fiscaux.

### 3. DOMAINE ET PATRIMOINE

Madame le Maire rappelle qu'une commission du tourisme s'est tenue afin d'organiser l'aire de stationnement des camping-cars au camping de la baie de la Faye.

Ce dernier ouvrira le vendredi 3 juillet 2020 jusqu'au 31 août 2020 et sera tenu par Madame Marie LABOURET.

Madame Nicole HABERT expose aux membres du conseil son projet de signalétique pour le camping. L'ensemble du conseil donne son accord pour les tarifs et horaires suivants pour l'année 2020 :

#### TARIFS :

- |  |               |
|--|---------------|
| • CAMPING-CARS 1 à 2 personnes :         | 12.00€/jour   |
| • Personne supplémentaire :              | 5,00€/jour    |
| • Enfant – 10 ans :                      | 1,50€/jour    |
| • Jeune de 10 à 18 ans :                 | 3,00€/jour    |
| • Taxe de séjour (par adulte) :          | 0,22€/jour    |
| • Remorque bateau :                      | 7,50€/semaine |
| • Eau et vidange camping-car extérieur : | 2,00€         |

#### HORAIRES :

Les horaires d'accueil seront de 8H00-10H30 et de 17H30-20H00

### 4. FINANCES LOCALES

#### Budget communal :

- Compte administratif 2019

Sous la Présidence de Monsieur JACQUEMANT, Adjoint au Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2019, qui s'établit ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	91 990,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	91 990,50 €
Opérations de l'exercice	345 490,23 €	523 269,22 €	825 897,45 €	901 743,02 €	1 171 387,68 €	1 425 012,24 €
<b>TOTAUX</b>	345 490,23 €	615 259,72 €	825 897,45 €	901 743,02 €	1 171 387,68 €	1 517 002,74 €
Résultat de clôture		269 769,49€		75 845,57€		345 615,06€
Restes à réaliser	1 625 460,00 €	1 210 494,00€	0,00 €	0,00 €	1 625 460,00 €	1 210 494,00€
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 625 460,00 €	1 480 263,49 €	0,00 €	75 845,57 €	1 625 460,00 €	1 556 109,06 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	145 196,51 €	0,00 €	0,00 €	75 845,57 €	69 350,94€	0,00€

Le conseil approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Communal 2019 et arrête les résultats définitifs.

- Compte de gestion

Le conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et le vote à l'unanimité.

- Affectation de résultats

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019, le Conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	75 845,57
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	75 845,57
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	269 769,49
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-414 966,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>145 196,51</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>75 845,57</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>75 845,57</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

- Budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
TOTAL dépenses	871 608,00	2 246 751,06	3 118 359,06
TOTAL recettes	871 608,00	2 246 751,06	3 118 359,06

Service Eau :

- Compte administratif 2019

Sous la Présidence de Monsieur JACQUEMANT, Adjoint au Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du service eau 2019, qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 42 560,98	G 54 553,33	G-A 11 992,35
	Section d'investissement <small>(y compris les comptes 1064 et 1068)</small>	B 91 357,64	H 144 661,42	H-B 53 303,78
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002) <small>(si déficit)</small>	C	I 96 068,10 <small>(si excédent)</small>	
	Report en section d'investissement (001) <small>(si déficit)</small>	D 9 162,23 <small>(si déficit)</small>	J <small>(si excédent)</small>	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>P=A+B+C+D 143 080,85</b>	<b>Q=G+H+I+J 295 282,85</b>	<b>+Q-P 152 202,00</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 81 752,00	L 8 274,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>	<b>=E+F 81 752,00</b>	<b>=K+L 8 274,00</b>	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 42 560,98	=G+I+K 150 621,43	108 060,45
	Section d'investissement	=B+D+F 162 271,87	=H+J+L 152 935,42	-29 336,45
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>=A+B+C+D+E+F 224 832,85</b>	<b>=G+H+I+J+K+L 303 556,85</b>	<b>78 724,00</b>

Le conseil approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 et arrête les résultats définitifs.

- Compte de gestion

Le conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et le vote à l'unanimité.

- Affectation de résultats

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019, le Conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 992,35
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	96 068,10
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> <small>(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</small>	<b>108 060,45</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	44 141,55
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-73 478,00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>29 336,45</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>108 060,45</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	29 336,45
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	78 724,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés.

- Budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Budget	Exploitation	Investissement	TOTAL
TOTAL dépenses	123 724.00	265 757.62	389 481.62
TOTAL recettes	123 724.00	265 757.62	389 481.62

Service assainissement :

- Compte administratif 2019

Sous la Présidence de Monsieur JACQUEMANT, Adjoint au Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du service assainissement 2019, qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 89 146,66	G 71 341,29	G-A -17 805,37
	Section d'investissement (Y compris les comptes 1064 et 1066)	B 60 904,97	H 86 369,48	H-B 25 464,51
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 34 049,33 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 90 132,72 (si excédent)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>P= A+B+C+D 150 051,63</b>	<b>Q= G+H+I+J 281 892,82</b>	<b>=Q-P 131 841,19</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 63 000,00	L 0,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>	<b>= E+F 63 000,00</b>	<b>= K+L 0,00</b>	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 89 146,66	= G+I+K 105 390,62	16 243,96
	Section d'investissement	= B+D+F 123 904,97	= H+J+L 176 502,20	52 597,23
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F 213 051,63</b>	<b>= G+H+I+J+K+L 281 892,82</b>	<b>68 841,19</b>

Le conseil approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 et arrête les résultats définitifs.

- Compte de gestion

Le conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et le vote à l'unanimité.

- Affectation de résultats

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019, le Conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-17 805,37
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	34 049,33
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	16 243,96
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	115 587,23
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-63 000,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	16 243,96
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	16 243,96
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'investissement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'investissement sont reportés.

- Budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Budget général	Exploitation	Investissement	TOTAL
TOTAL dépenses	86 138,96	197 995,23	284 134,19
TOTAL recettes	86 138,96	197 995,23	284 134,19

## 5. QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu avec Madame GASPARD, à leur demande, deux personnes de la Poste. Ces derniers ont fait part que le bureau de poste de Montsauche-Les Settons, suite à la fin de la convention de MSAP en décembre 2021, va devoir évoluer à compter de janvier 2022.

Les possibilités d'évolution sont les suivantes :

- Possibilité 1 : Maintien du bureau de poste avec des horaires d'ouverture réduit ;
- Possibilité 2 : Transformation du bureau de poste en agence postale communale (horaire d'ouverture à définir) ;
- Possibilité 3 : Transformation du bureau de poste en agence postale ESS service + portée par la même entité que France Services, c'est à dire par le Centre Social.

Chacun a déploré le fait de perdre un service public de plus en terme de bâtiment même s'il est censé exister sous une autre forme. Mais il a été convenu que l'essentiel est de ne pas perdre le service sur la Commune. Dans tous les cas la Mairie ne revendiquera pas le transfert d'une agence postale dans les services de la Mairie.

Madame le Maire informe également le conseil du projet du centre social de mettre en place en été une terrasse ponctuelle afin de créer un lieu d'échange.

Le prochain conseil aura lieu mi-août.

**Séance levée à 22 heures 10**

Le Maire



LECLERCQ Marie